

Compensation des atteintes à la biodiversité : dimensionnement, critères d'éligibilité et modalités de mise en œuvre - étude de cas concrets

Domaine

Domaine 05.4. Atteintes à la biodiversité : "Eviter-Reduire-Compenser"

Date

Du 13/10/2025
Au 17/10/2025

Durée

Jours: 4.00
Heures: 32.00

Lieu principal

Site de formation de Pérois

Autre(s) lieu(x)

[Tout voir](#)

Numéro de session

S-00518

Contact administratif

DANIELLE TARI

danielle.tari@ofb.gouv.fr

Responsable de la session

Pédagogie

Programme

Rappels réglementaires

Définition de mesures d'évitement, de correction et de compensation

Points de vigilance en termes de dimensionnement de la compensation et perspectives en termes de R&D

Critères d'éligibilité des mesures proposées au titre de la compensation

Travaux pratiques – étude de cas particuliers

Visite sur le terrain de sites de compensation : retours d'expériences, points de vigilance majeurs, test de la grille d'analyse des mesures de compensation

Retours d'expériences d'opérateurs en charge de la mise en place de mesures de compensation : questions posées, difficultés rencontrées

Objectifs

1. Connaître la réglementation spécifique à la séquence ERC et plus particulièrement, les principes réglementaires régissant la compensation des atteintes à la biodiversité.
2. Connaître les approches actuelles de dimensionnement des mesures de compensation et les points de vigilance associés.
3. Savoir évaluer l'éligibilité d'une mesure au titre de la compensation.
4. Connaître les risques juridiques associés au non-respect de la séquence ERC.

5. Connaître les modalités de mise en œuvre des mesures de compensation, les questions techniques et foncières soulevées et les réponses apportées.
6. Connaître les outils d'aide à la mise en œuvre des mesures de compensation.

Pré-requis

Aucun

Méthodes et supports

Travaux pratiques – étude de cas particuliers

Public concerné

Inspecteurs de l'environnement, Agents gestionnaires d'espaces naturels

Informations complémentaires

Méthodes d'évaluation : l'évaluation des connaissances acquises sera réalisée tout au long de la formation par les visites terrain, cas pratiques et travaux en groupes, quizz et échanges avec les stagiaires

Planning

DATE DE DÉBUT : 13/10/2025 **TYPE DE PLANNIFICATION :** Discontinue

DATE DE FIN : 17/10/2025 **LIEU PRINCIPAL :** Site de formation de Pérols

DURÉE (H/J) : 32:00/4.00

Séquences

DATE DE DÉBUT	DATE DE FIN	HEURE DE DÉBUT	HEURE DE FIN	DURÉE (H)	LIEU PRINCIPAL
13/10/25	13/10/25	13:30	18:00	4.5	Site de formation de Pérols
14/10/25	14/10/25	13:30	19:00	5.5	Site de formation de Pérols
14/10/25	14/10/25	08:15	12:00	3.75	Site de formation de

					Pérois
15/10/25	15/10/25	09:00	12:00	3	Site de formation de Pérois
15/10/25	15/10/25	14:00	17:30	3.5	Site de formation de Pérois
16/10/25	16/10/25	08:00	12:00	4	Site de formation de Pérois
16/10/25	16/10/25	14:00	18:00	4	Site de formation de Pérois
17/10/25	17/10/25	08:30	12:00	3.5	Site de formation de Pérois



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
ACTION DE FORMATION